



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Autoroutes et routes

Question écrite n° 9153

### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur le problème de l'éclairage des voies routières. C'est la nuit que se produisent près de la moitié des accidents mortels pour un trafic quatre fois moindre. L'alcoolisme et la fatigue ont leur part de responsabilité, mais si l'on considère qu'à la seule lueur de ses phares, l'automobiliste perd 70 p 100 de son acuité visuelle, on doit se poser la question de l'éclairage. Il serait nécessaire que les pouvoirs publics puissent mettre l'accent sur l'éclairage des ceintures péri-urbaines, des bretelles et échangeurs d'autoroute et des points noirs de rase campagne (carrefour, etc) sachant qu'un éclairage ponctuel permet également de rompre la monotonie anesthésiante des routes de nuit. Il lui demande donc quelles dispositions il compte adopter en ce domaine ?

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est incontestable que le risque d'accident est plus grand et la gravité de ces accidents plus importante la nuit que le jour. Cependant, le manque de visibilité n'est pas la seule cause de cette insécurité accrue. L'augmentation des vitesses pratiquées et la fatigue des conducteurs sont à l'origine d'une part importante des accidents de nuit. En ce qui concerne les voiries de rase campagne, aucune étude sérieuse n'a jamais pu mettre en évidence un gain significatif de sécurité lié à l'éclairage. C'est pourquoi il n'existe pas, à l'heure actuelle, de programme d'extension dans ce domaine. Seuls des sites dangereux responsables d'une proportion anormalement élevée d'accidents de nuit peuvent justifier l'installation d'un éclairage. Par contre, l'éclairage général des autoroutes et voies rapides est prévu dès lors que le trafic moyen y dépasse 50 000 véhicules par jour. De tels seuils ne sont pratiquement atteints qu'aux abords des grandes agglomérations. Cependant, la forte croissance du trafic constatée ces dernières années peut accélérer l'échéance à laquelle certains projets pourraient être pris en considération.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult •ric](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9153

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire :** transports routiers et fluviaux

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 597